

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE FONTAINEBLEAU

PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE

ZONES NATURELLES

URBANISTES : L. BENOIST-HAONON, B. HAONON
E. LAFITE, C. CHEVELLÉ
Service technique de Fontainebleau & Paris
Service technique de Fontainebleau & Paris
Date : 2015

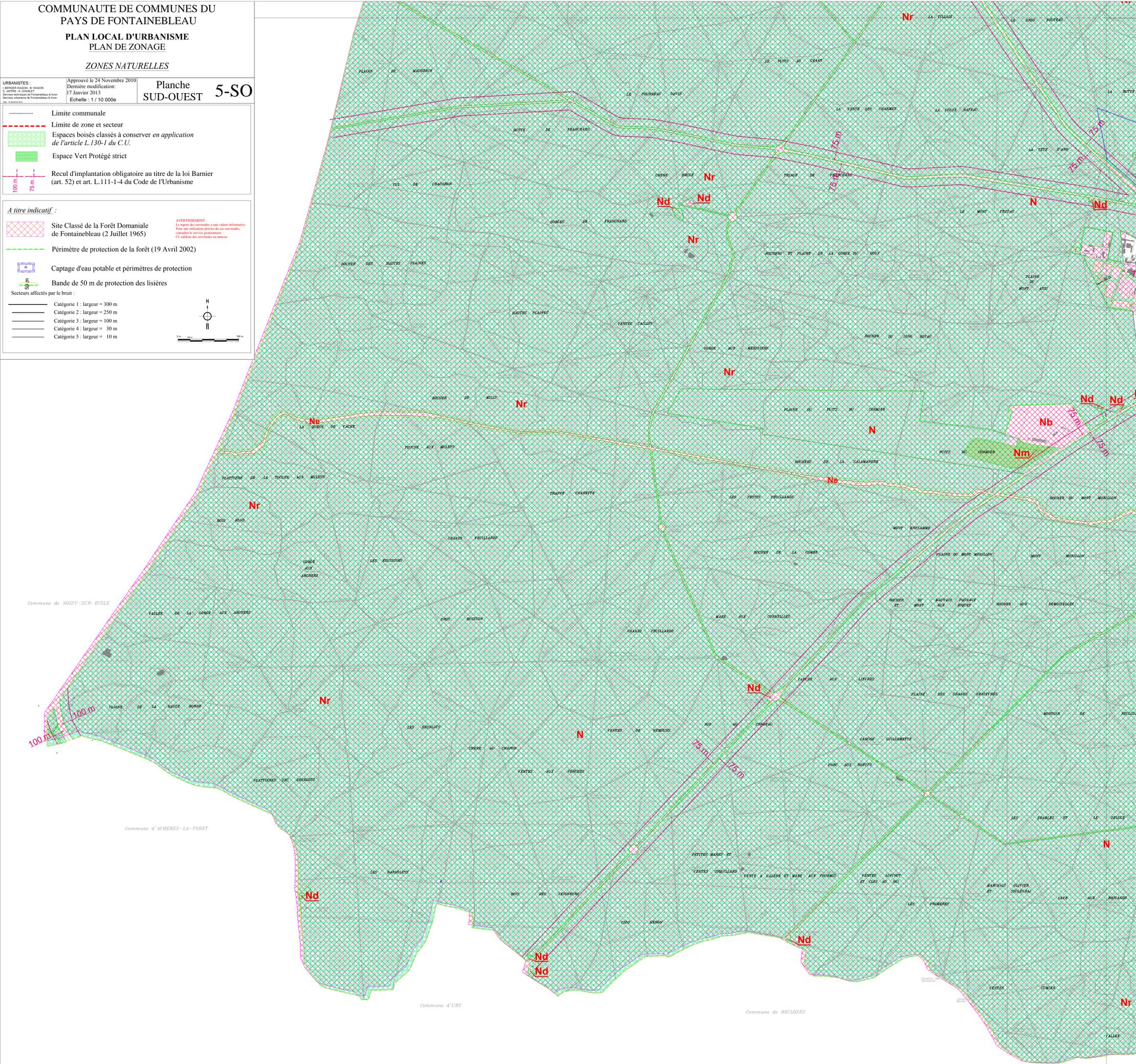
Approuvé le 24 Novembre 2010
Dernière modification :
17 Janvier 2015

Planche
SUD-OUEST 5-SO

Echelle : 1 / 10 000e

- Limite communale
- Limite de zone et secteur
- Espaces boisés classés à conserver en application de l'article L.130-1 du C.U.
- Espace Vert Protégé strict
- Recul d'implantation obligatoire au titre de la loi Barnier (art. 52) et art. L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme

- A titre indicatif :**
- Site Classé de la Forêt Domaniale de Fontainebleau (2 Juillet 1965)
 - Périmètre de protection de la forêt (19 Avril 2002)
 - Captage d'eau potable et périmètres de protection
 - Bande de 50 m de protection des lisières
 - Secteurs affectés par le bruit :
 - Catégorie 1 : largeur = 300 m
 - Catégorie 2 : largeur = 250 m
 - Catégorie 3 : largeur = 100 m
 - Catégorie 4 : largeur = 30 m
 - Catégorie 5 : largeur = 10 m
- AVERTISSEMENT
Le report des servitudes à une valeur informative
Pour une consultation précise de ces servitudes,
consulter le service gestionnaire
Cf. tableau des servitudes en annexe
- 



Commune de NOISY-SUR-ECOLE

Commune d'ACHERES-LA-FORET

Commune d'URY

Commune de RECLUSSES